

CHRONIQUES AFRICAINES : L'ESPACE – CAMP RÉFUGIÉ OU « L'ENCAMPEMENT DU MONDE »

Anne Malfait

Camp de Mahama – Province orientale du Rwanda à la frontière tanzanienne, sur le fleuve Akagera – Juillet 2016

Un océan de tentes, de bâches plastifiées portant le sigle des Nations Unies. On les aperçoit de loin, en arrivant par la mauvaise piste qui, traversant les mille collines depuis Kigali, rejoint après plusieurs heures de trajet, le début des plaines infinies vers la Tanzanie.

Le vent poussiéreux souffle dans une brume de chaleur de saison sèche ; seul un cordon vert tranche dans ces couleurs de sable aveuglant, après les tentes, là où le regard porte au loin vers le fleuve, l'Akagera, sur l'immensité de l'horizon en Afrique de l'est.

Triste mémoire de cette terre rwandaise qui a enseveli tant de morts il y a à peine plus de 20 ans.

Une crise se joue actuellement à ses frontières, au Burundi, cet autre pays des mille collines. « Ruanda-Urundi » disaient les colons belges, « le Ruanda et l'autre »¹, pour dénommer ces territoires dont la Belgique reçoit la

1. L'autre, semblable et différent, éternel frère ou ennemi de part et d'autre de la frontière.

tutelle en 1922, après la défaite allemande de la première guerre et le démembrement de l'empire colonial allemand d'Afrique Orientale.

Comme dans un maléfique jeu de miroirs, depuis la fin de la colonisation, Tutsis minoritaires et Hutus majoritaires, de chaque côté de la frontière, échangent entre eux la dramatique « question réfugiée », au fil des crises ethniques et des changements de régimes.

Le pire pourrait toujours advenir ; la peur n'offrant pas de certitude, elle transmet un avenir où l'identité se perd dans l'idéologie meurtrière.

Une crise oubliée

Depuis avril 2015, la crainte renouvelée de l'apocalypse a fait fuir près de 500 000 Burundais vers les pays voisins ; l'on dénombre 55 000 personnes dans le camp du Haut Commissariat pour les Réfugiés, à Mahama au Rwanda. Le HCR comptabilise près de 160 nouveaux venus chaque semaine ; ce chiffre est en augmentation alarmante depuis le début de l'année 2017.

Nelson Mandela avait pourtant présidé en l'an 2000 les accords d'Arusha pour le Burundi, établissant un compromis de paix et de réconciliation après une longue guerre civile émaillée de massacres depuis 1993. Un 3^e mandat présidentiel contesté a replongé le pays dans les démons de son ethnicité².

Les violences d'état exercées par le pouvoir ont conduit un collectif d'avocats français, belges et burundais en exil à instruire près de 800 dossiers de victimes et familles de victimes auprès de la Cour Pénale Internationale, pour crimes de guerre, crimes contre l'humanité et crimes de génocide.

Au service d'une ONG locale de droit rwandais, je me joins à une mission d'évaluation des besoins en santé mentale dans ce cadre, en faveur des réfugiés burundais, la plupart pris en charge à Mahama et d'autres se trouvant en errance dans les centres urbains au Rwanda, à Kigali principalement.

L'espace - camp de Mahama

Le camp est sous contrôle militaire rwandais et son approche, soumise à des procédures administratives de sécurité rigoureuses, visant à éviter

2. Pour une analyse détaillée de la crise burundaise, consulter « La balafre du Lac » du journaliste Jean-François Bastin – 2016, disponible sur internet.

la présence et les agressions « d'infiltrés » dans le camp. Le camp est géré conjointement par le HCR et le « Ministry of Disaster Management and Refugees »³ du Gouvernement rwandais.

Identités contrôlées, chassé-croisé des véhicules 4x4 se signalant par les différents sigles des ONG, mirador et barrage à l'accueil, l'arrivée dans le camp me laissera pour longtemps un profond sentiment d'inquiétante étrangeté sous haute surveillance. La question tendue de la frontière hante cet espace a-topique, isolé, confiné et peu accessible. Mis à l'écart, les humains ici disposent d'un papier du HCR pour décliner leur identité : leur nom associé à un numéro pour une « Résidence temporaire extra-territoriale » ; enfermés dedans mais dans une extra-nationalité hors des droits liés à la cité rwandaise, enfermés dehors dans une extra-territorialité hors du pays en crise ; exilés dans une non-citoyenneté, dans un espace de relégation, de mise au ban et de ségrégation⁴.

« L'encampement »⁵ de populations déplacées, soit leur installation temporaire dans des camps, est prévue dans les textes officiels qui régissent le fondement juridique du statut de Réfugié, selon la Convention de Genève et sa formalisation par les Nations Unies en 1951. Le HCR met en place selon les textes, quatre solutions pour faire face aux déplacements massifs de réfugiés : le rapatriement, l'intégration locale, la réinstallation dans un pays tiers et le camp de réfugiés dit temporaire. Force est de constater que 'l'encampement' reste dans la réalité du 20^e et du 21^e siècle, une pratique en augmentation croissante au niveau mondial et qui ne s'avère pas temporaire.

Pour les réfugiés de la crise burundaise, ni le rapatriement au pays, ni l'intégration sur le sol rwandais, ni l'accueil par des pays tiers ne s'avèrent envisageables. L'espace-temps du camp ou sa dimension temporelle paradoxale en constitue une particularité essentielle : le temps s'y trouve réduit à un présent qui dure et semble soumis à une urgence sans fin ; la situation précaire devient permanente et son statut d'exception en devient ordinaire.

3. La langue anglaise a progressivement pris le pas sur le Français au Rwanda, sous le gouvernement de Paul Kagame.

4. La ségrégation fait l'objet d'une remarque de Lacan en 1967 à propos des impérialismes : « Comment faire pour que des masses humaines, vouées au même espace... demeurent séparées ? » Allocution sur les psychoses de l'enfant – Autres Ecrits, Ed. du Seuil, p.363.

5. Néologisme de traduction du mot anglais « encampment », qui signifie camp temporaire ; ce néologisme a été proposé dans les travaux de l'anthropologue Michel Agier.

Le camp de Mahama voit affluer la majorité des réfugiés groupés et déplacés par bus, la plupart en provenance des camps de transit et de tri situés sur la frontière ; il y a 3 centres de transit, situés sur les 3 principales routes en provenance du Burundi vers le Rwanda. Ces centres accueillent les réfugiés arrivés le plus souvent à pied et ayant fui à travers les zones frontalières réputées dangereuses, car occupées par les Imbonerakure, les jeunes appartenant à une milice armée du parti au pouvoir au Burundi, menant une répression violente. Les arrivées sont comptabilisées par le HCR et prises en charge selon une catégorisation de victimes bénéficiaires de l'aide humanitaire d'urgence, déléguée auprès des ONG : handicapés, mineurs non accompagnés, personnes âgées isolées, enfants perdus, malades chroniques, survivants de violences, malades mentaux... .

La tente, territoire d'exil et de ségrégation

Les différentes ONG occupent de grandes tentes collectives, leur permettant l'exercice de leurs actions humanitaires. Je me vois dotée d'une chaise et d'une table construites à partir de caisses de récupération, au milieu d'une tente grossièrement cousue de bâches plastifiées, espace attribué à l'ONG qui m'emploie, à côté d'autres travailleurs. Je retrouve des collègues burundais avec qui j'ai travaillé au pays avant la crise, mais aussi des amis, réfugiés dans le camp, qui me racontent avec émotions leurs trajets difficiles vers Mahama.

Premiers pas avec eux, dans le camp. Celui-ci se compose de quartiers, de ruelles étroites serpentant entre les tentes ; les petites tentes familiales sont équipées d'un brasero fumant dehors, permettant la cuisson de la pâte de maïs, aliment distribué par le Plan Alimentaire Mondial (PAM) ; il faut éviter de les heurter, les brûlures sont fréquentes ; dans la tente, chacun dispose d'une natte posée à même le sol et d'une couverture.

Les enfants fréquentent l'une des deux écoles primaires sous tentes du camp ; il y a aussi deux dispensaires assurant les soins de santé de base. Des tanks assurent la distribution d'eau potable, près de blocs sanitaires collectifs.

Une profonde impression de désolation tenace m'affecte, au-delà des mots, au-delà des rires partagés avec des dizaines d'enfants curieux, à la vue, sur 360 degrés, d'une humanité tenue dans une telle précarité, soumise à une telle condition.

« La vie nue et réduite au silence des réfugiés, des déportés et des bannis »⁶ : les mots et la pensée de Giorgio Agamben mettent en forme un réel, la réduction de la vie humaine à l'existence du corps biologique hors existence sociale d'un citoyen nanti de droits. Le philosophe évoque l'archétype extrême du camp de la mort, lié à la question juive et à l'extermination génocidaire.

L'histoire des camps nous offre d'autres figures de camps moins radicales - camps d'internement, de prisonniers, de triage, de concentration, d'hébergement, de regroupement, de travail, de réfugiés - toujours à mettre en lien avec l'existence d'un ennemi à combattre, d'une population à enfermer afin de la contrôler, ou afin de la protéger ; l'idée de protection va générer le discours sur l'action humanitaire mise en œuvre dans les camps de réfugiés.

Un paradoxe humanitaire

La mission humanitaire qui m'emploie m'apparaît alors dans ses paramètres, qui sont à géométrie variable sur le terrain ; intégrés dans les nombreux « programmes sociaux » des ONG⁷ présentes dans le camp, l'aide urgente et le plaidoyer des juristes auprès des instances internationales relèvent des idéaux salvateurs de l'action humanitaire et de la société civile envers la détresse des réfugiés. Néanmoins, les aspects ségrégatifs liés au confinement de l'encampement par l'exercice arbitraire et gestionnaire du HCR portent atteinte notamment à la liberté de mouvement par privation de droits liés à la citoyenneté. On peut penser que ce n'est pas sans incidences subjectives dans le lien social ainsi mis en place.

Le camp semble être le fruit tout à la fois d'une utopie humanitaire idéalisée et d'un dispositif mondialisé post-colonial de gestion du chaos : ce paradoxe n'est pas sans lien avec mon sentiment d'inquiétante étrangeté dans le camp.

Le camp, un lieu ?

Je porte mon intérêt sur les éléments qui me permettent de penser que

6. G. Agamben : *Homo sacer. Le pouvoir souverain et la vie nue*, Ed Seuil, 1997.

7. Save the Children, Plan International, UNICEF, MSF...

l'espace-camp est, ou devient, un possible lieu⁸, qu'il institue un collectif et génère du lien social. On s'y marie et on y meurt ; il y a dans le camp de Mahama, des églises de différentes obédiences et des offices, des petits marchés de vente d'objets courants et de légumes, un cimetière, des tentes collectives utilisées pour les réseaux associatifs d'aide formels et informels, un terrain de football, des réunions diverses, notamment à connotation de résistance politique affirmée.

Si le camp est un espace d'assignation massive dans l'urgence, il permet sans doute aussi les mises en jeu des processus identificatoires et subjectifs ; ainsi les lieux stratégiques dans le camp sont nommés, parfois avec humour, rappelant les toponymes d'institutions du pays d'origine. Une ruelle défoncée s'appelle Avenue du Large, du nom d'une magnifique artère de Bujumbura ; un bloc sanitaire porte le nom d'Assemblée Nationale ou de Palais de Justice ; une modeste échoppe prend pour nom Grand Marché Central. Ces effets de nomination s'exercent au sein de l'espace-camp, sortant celui-ci de son anonymat hors-lieu.

Des effets de différenciation dans le tissu social se font jour, qui ne sont pas mis en place par le fonctionnement prescrit du camp, mais apparaissent de manière informelle comme effets de la disparité des places et de ses inscriptions : il y a des artisans avec des compétences diverses, des volontaires pour distribuer la nourriture aux enfants, du troc de biens et de services, des chefs de groupes, des notables, des rapports ethniques réinventés ; il y a des prises de parole au sein de comités, des représentants pour énoncer des revendications auprès du HCR, des dérogations obtenues, des prises de position politiques, des solidarités, des filières clandestines vers l'extérieur, des témoignages personnels, des groupes de parole qui s'émancipent hors des visées humanitaires, des initiatives artistiques

Je souhaite évoquer le 'travail' de Daniel ; psychologue clinicien de formation et survivant de violences, Daniel a fui et est arrivé dans le camp peu après le début de la crise ; il vit dans une tente collective pour hommes célibataires. Interdit de travail formel auprès des ONG de par son statut de réfugié dans le camp, Daniel refuse une identité de bénéficiaire d'aide qui l'apparenterait trop, selon lui, à une position victimaire. Fort de son expérience antérieure en santé mentale communautaire, Daniel a organisé des groupes de paroles de rescapés, d'abord informels, puis progressivement

8. Marc Augé fait valoir que le lieu anthropologique se dit d'un espace qui apparaît comme référent d'une mémoire, d'une identité et d'un ensemble de relations ; « Non lieux, introduction à une anthropologie de la surmodernité », Ed du Seuil, 1992.

avec des représentants identifiés auprès du Comité officiel des Réfugiés, organe reconnu par les autorités gouvernementales. Il tente de mettre sur pied aujourd'hui, auprès d'adolescents isolés et déscolarisés du camp, une initiative de jeux de rôles et théâtre, avec la mise en forme jouée du vécu de l'exil réfugié adolescent. Il tente toujours une inscription officielle de son 'travail' auprès des ONG officielles, qui ne vient pas, mais tout le monde le connaît : Daniel a assurément ouvert une voie d'énonciation subjective s'inscrivant au service du collectif.

Parcours urbains

Les réfugiés burundais ayant fui le pays ne se trouvent pas tous dans le camp ; certains choisissent un chemin d'errance et de débrouille dans les centres urbains du Rwanda, ou d'ailleurs. Près de 30 000 réfugiés cherchent à éviter la « protection » et l'enfermement du camp et se trouvent sans aide d'aucune sorte, dans la grande ville de Kigali ; ils vivent dans des squats plus ou moins clandestins, rejoignent un membre de la famille, trouvent parfois un travail précaire. Ils sont eux aussi, exclus des droits liés à la citoyenneté rwandaise en disposant du statut de réfugié reconnu par le HCR, sans plus.

Dans les quartiers défavorisés de Kigali, ils cherchent des abris de fortune et créent des réseaux de solidarité pour faire face à une vie quotidienne difficile. Certains, rescapés de violences, doivent consentir à des frais médicaux importants, certains encore errent sans soins, en déshérence, déchus des repères symboliques qu'un monde en proie à la déliaison leur a fait perdre.

D'autres encore adoptent une position subjective qui soutient leur engagement citoyen : refus de l'encampement par le HCR comme solution à la crise politique burundaise et résistance contre la privation de droits qu'elle engendre, ils adoptent le témoignage personnel militant, l'action politique coordonnée dans des groupes actifs.

A leur contact, auprès de psychologues cliniciens exilés dans ces conditions et de juristes réfugiés, tous témoins d'un lien social dévasté, j'entends la situation d'exception qui est la leur, tentant d'être actifs dans des interstices limites malgré une grande précarité d'existence ; la notion même de « refuge », au sens de l'abri, me paraît trouver et garder son sens fort, générant parfois un « effet sujet » qui soutient une position subjective réinventée et surmontant le défaut d'inscription. Ils s'organisent, entrent en

lien à l'étranger avec des comités de lutte, ouvrent des dossiers auprès de juridictions internationales.

Auprès d'eux, je prendrai aussi une place, pour soutenir les difficiles questions que se posent nombre de réfugiés ainsi que familles et professionnels : la parole s'appuie-t-elle encore sur un pacte possible ? Faut-il porter plainte avec l'aide d'un avocat ? Comment un témoignage est-il juridiquement recevable ? À quoi sert-il de dire ? Comment accompagner la parole ? Comment accueillir ce qui vient lorsqu'un sujet ne peut plus parler ?

Le travail autour de ces questions prend appui sur ce qui constitue les conditions mêmes de la parole, dans le champ du langage, en situations de violences collectives.